

## CEC du 18 Avril 2008

### ▲ Ordre du jour

1. Intervention du Président Jean-Philippe Thierry
2. AGF International : consultation sur le projet de cession à Allianz des zones Moyen Orient et Amérique du Sud et de notre participation en Espagne
3. Point d'étape, éventuellement en présence des experts, de la procédure d'information et de consultation sur le projet de plan d'adaptation de l'entreprise en application de l'article L 432.1 du Code du Travail

### ▲ Compte rendu

#### 1. Intervention du Président Jean-Philippe Thierry

JACQUES RICHIER

C'est le nom qui sera proposé par notre Président Jean-Philippe Thierry, aux membres du Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion qui se tiendra le 7 mai 2008, pour occuper la fonction d'Administrateur Directeur Général d'AGF SA.

De la présentation du Président, nous retiendrons :

Ingénieur de formation, Jacques Richier a fait un 3ème cycle HEC avant de commencer sa carrière en tant que chercheur dans l'industrie pétrolière. Il est entré dans le monde de l'assurance au sein du Groupe Azur où il occupa diverses fonctions avant d'en devenir le PDG. Depuis huit ans, Jacques Richier était chez Swiss Life France dont il était l'actuel PDG.

Les principaux critères qui ont présidé à ce choix sont les suivants :

- § Il s'agit d'un Assureur, c'est à dire d'un homme d'expérience qui, d'une part connaît parfaitement les métiers de l'assurance et d'autre part, est reconnu par ses pairs comme un grand professionnel.
- ° Jacques Richier a également une grande connaissance et une parfaite maîtrise des différents canaux de distribution.
- ° Il a par ailleurs l'expérience d'un grand Groupe International.
- ° Il a aussi prouvé son savoir faire sur des métiers en pointe tels ceux des assurances de personnes (santé et vie).
- ° C'est un Dirigeant.

*Si l'on s'en tient à ce portrait élogieux, l'Entreprise a trouvé quelqu'un d'exceptionnel ou tout au moins, l'un des meilleurs sur la place et qui correspond au profil qu'elle recherchait.*

*Pour notre part, nous ne croyons pas à l'homme providentiel. Si nous ne pouvions accepter l'idée qu'un seul homme soit tenu pour responsable de tous les maux dont souffre aujourd'hui notre Entreprise, nous ne pouvons pas penser qu'un Dirigeant puisse à lui seul apporter les solutions à tous nos problèmes actuels.*

*Ce dont a besoin l'Entreprise, c'est de stabilité. Il ne faudrait pas que ce cette évolution de nos structures conduise à des changements d'organisation. Il est nécessaire de s'inscrire dans la durée et d'avoir des perspectives d'avenir... C'est donc sur le terrain qu'est attendu Jacques Richier et c'est sur ses actes qu'il sera "apprécié".*

## **2. AGF International : consultation sur le projet de cession à Allianz des zones Moyen-Orient et Amérique du Sud et de notre participation en Espagne.**

Cette opération consiste à mettre en adéquation le rattachement fonctionnel de ces entités avec la situation opérationnelle existante ou en d'autres termes, de mettre en conformité le droit et la réalité. Il s'agit pour AGF, de se désengager, sur le plan de sa responsabilité juridique et réglementaire, d'un secteur au sein duquel les décisions opérationnelles sont prises ailleurs. Aujourd'hui, AGF SA est responsable juridiquement de ces entités alors que les opérations qu'elles réalisent sont décidées à Munich.

Dans les faits, il y aurait d'une part un rachat d'actions pour la RAS (Espagne) et d'autre part, des cessions pour l'Amérique du Sud.

Le coût fiscal de ces opérations serait quasiment nul.

*Pour la CFDT, il est nécessaire que l'Entreprise réponde à plusieurs questions au nombre desquelles :*

- ° Quels impacts ces opérations peuvent-elles avoir sur le plan social, tant en terme d'effectif que d'activité ? A ce titre, quelles garanties seront apportées aux équipes du Secrétariat Général des Affaires Internationales et à celles des services de la réassurance qui pourraient également être affectées par ce projet ?*
  - ° Quelles sont les bases économiques et financières de ces transactions (travail de valorisation confié à la Banque Rothschild) ?*
  - ° Quel usage sera fait du produit de ces opérations et qui en bénéficiera ?*
- Ce sont là quelques-unes des questions posées ce jour en séance et pour lesquelles nous attendons une réponse de l'Entreprise.*

## **3. Point d'étape, éventuellement en présence des experts, de la procédure d'information et de consultation sur le projet de plan d'adaptation et l'entreprise en application de l'article L 432-1 du Code du Travail.**

- ° L'Entreprise a transmis à l'Expert les questions complémentaires qui lui sont parvenues.
- ° Elle a également apporté un complément de réponse à la question 114.
- ° L'Expert a visité, semaine 15, les sites non maintenus dans le projet.
- ° Depuis le début de la semaine 16, ce sont les Etablissements de province qui sont audités.
- ° Parallèlement, l'Expert a rencontré les Responsables de l'Unité Opération pour examiner le projet dans son ensemble, ceux de la Direction Organisation pour étudier le volet informatique et celui de la réduction des coûts non RH et enfin le secteur de la santé pour réaliser un focus spécifique sur cette activité.
- ° Sont également prévus une rencontre avec le Responsable de l'Unité Distribution et ses adjoints, l'audition d'agents généraux et des rendez-vous avec les membres du CDG des secteurs Marketing, Assurance FinanceConseil et RH.